

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 12 décembre 2008 à Reilhac

Présents : Mmes Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Annie PLANTIN, Mathilde PIGEON, Marie-Thérèse ROUBAUD, Mme Christiane LONJON et Maguy BOUCHE; Mrs Franck NOEL-BARON, Mr Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Stéphane VISSAC, Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Jean-Hervé AMBLARD, Mr Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Mr Jean-Marc CHASSEFEYRE, Fabrice BRUNET, Alain CUSSAC, Didier MARTIN, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Jean-Michel DURAND, Marc VAN DER WINDT, Gérard MATHON, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT, Roger PORTAL et Mr Hervé HUGON.

Représentés : Mme Aline MICHEL par Mr Pierre BENOIST, Mr Serge ROCHER par Mme Marie-Louise JAMMES et Mr Guy BRUSTEL par Mme Marianne LABETOULLE.

Assistés également : Melle Caroline SCHELL, Mrs Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE

Secrétaire de séance : Mr Fabrice BRUNET



Rappel de l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent CR

Finances, programmation et travaux

- 2- Présentation et vote de la décision modificative N°2 du budget général
- 3- Demande de subvention FEADER pour le projet de requalification du Val Fleuri
- 4- Validation des propositions faites par la Commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises dans les marchés de travaux de réhabilitation du Val Fleuri
- 5- Ouverture d'une ligne de trésorerie pour les projets de réhabilitation du Val Fleuri et de l'école de Pinols
- 6- Consultation d'organismes bancaires et engagement d'un prêt bancaire pour le projet de réhabilitation du Val Fleuri

Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales

- 7- Présentation et débat de la première phase d'études de la Zone de Développement du Eolien
- 8- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux handicapés

Développement économique, agriculture et tourisme

- 9- Rapport d'activités 2007 du SECCOM
- 10- Signature d'un bail à ferme avec la SCEA de Crouzat pour la location des parcelles section AP N° 101 Chirouze et 116 Bouvagnat
- 11- Indemnités d'éviction pour le GAEC des Charmes fermier de la parcelle section AP n° 108 Bouvagnat

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

12- Renouvellement de la convention avec l'école de Musique et de danse Mélodica pour l'année 2008/2009

13- Consultation et engagement d'un prestataire de services pour la cartographie des circuits VTT

Administration

14- Création d'un poste d'agent d'entretien intercommunal et modification du tableau des effectifs

15- Mise à disposition du service d'agent d'entretien intercommunal à la Commune de Pinols

16- Prise en charge des frais de déplacement au réel des agents de la Communauté de Communes du Langeadois

Divers

17- Questions diverses



Le Maire de la Commune de Mazeyrat d'Allier accueille les Délégués Communautaires en présentant sa Commune et son dynamisme démographique et économique.

Mr Fabrice BRUNET est nommé secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et donne lecture à l'assemblée des PV des deux derniers Bureaux Communautaires (7 novembre 2008 et 1^{er} décembre 2008). Les deux PV n'ont appelé aucune remarque, ni observation de la part des membres de l'Assemblée.



1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le procès verbal de la précédente réunion du Conseil est validé à l'unanimité des présents.

2- PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET GENERAL

Sur proposition du Président de la Communauté et du Vice-Président chargé des Finances/Programmation et Travaux, la DM2 est présentée par Eric AUBERT.

Au titre de la section de fonctionnement : DEPENSES

- Charges à caractère général : + 3 150 €
- Charges financières : + 5 000 € au titre des ICNE uniquement
- Dépenses imprévues : + 11 062,32 €

Soit + 19 212,32 €

RECETTES

- Atténuation de charges : + 3 501,91 €
- Produits des services : + 2 534,95 €
- Dotations et participations : + 11 359,97 €
- Produits exceptionnels : + 1 815,49 €

Soit + 19 212,32 €

Pour la section d'investissement : DEPENSES

- Aire des gens du voyage : - 150 000 €
 - Ecole de Pinols : + 50 000 €
 - Val Fleuri : + 100 000 €
 - Dépenses imprévues : + 765,68€
- 765,68 €

RECETTES

- Immobilisations reçues : + 765,68 €
765,68 €

Soumi au vote par le Président, la DM2 est validée à l'unanimité des présents.

3- DEMANDE DE SUBVENTION FEADER POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU VAL FLEURI

Le Président présente la délibération et souligne que le FEADER est sollicité sur la 2^{ème} tranche de travaux pour un montant de 45 000 €.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

4- VALIDATION DES PROPOSITIONS FAITES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES DANS LES MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU VAL FLEURI.

Le Président donne lecture à l'assemblée délibérante des résultats de la consultation des entreprises pour les travaux du Val Fleuri.

Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14 ont été déclarés fructueux par la CAO et représentent un montant de travaux de 594 736,98 € HT pour une estimation de 645 763,50 € HT.

Les lots 1 VRD et 9 Sols Collés sont infructueux et feront l'objet d'une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour le lot 1 et d'une procédure négociée pour le lot 9.

Le Conseil valide à l'unanimité des présents les propositions de la CAO et autorise le Président à reconsulter les entreprises pour les lots 1 et 9.

5- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LES PROJETS DE REHABILITATION DU VAL FLEURI ET DE L'ECOLE DE PINOLS

Le Président expose les raisons qui motivent le recours à une ligne de trésorerie compte tenu des engagements financiers pris par la Communauté sur les travaux de rénovation de l'école de Pinols et du Val Fleuri (1 375 000 € TTC) et des délais de recouvrement des subventions.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

6- CONSULTATION D'ORGANISMES BANCAIRES ET ENGAGEMENT D'UN PRET BANCAIRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU VAL FLEURI

Le Président présente aux membres de l'Assemblée la délibération qui consiste à solliciter des organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt compris entre 160 et 210 000 € pour le financement des travaux du Val Fleuri.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

7- PRESENTATION ET DEBAT DE LA PREMIERE PHASE D'ETUDES DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Mme Maguy BOUCHE, Vice-Présidente déléguée à la Commission Environnement, Cadre de Vie, Solidarité et Action Sociale introduit le dossier en faisant un rappel réglementaire sur les conditions d'implantation des éoliennes et la nécessité de déterminer un zonage dans le cadre d'une ZDE (Zone de Développement Eolien)

Mme Maguy BOUCHE donne ensuite la parole à Mr Pierre-Olivier MALARTRE qui projette sous forme de diaporama la 1^{ère} partie de l'étude de la ZDE conduite par le bureau d'études Saunier et Associés. Le document s'articule selon le plan suivant :

1. Résultats des entretiens avec la DRIREN
2. Présentation des proposant et zone d'étude
3. Enjeux environnementaux
4. Enjeux socio-économiques
5. Projets éoliens
6. Caractérisation du potentiel éolien
7. Possibilités de raccordement au réseau électrique
8. Présentation des sensibilités passagères
9. Synthèse
10. Conclusion

Après cet exposé s'ouvre un large débat.

Mr Fabrice BRUNET demande pourquoi la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'une ZDE, à la demande de qui et quel est l'intérêt pour la Communauté ?

Le Président lui répond que c'est une volonté Communautaire afin d'identifier sur son territoire les espaces ouverts à l'installation des éoliennes. Ce zonage servira de cadre aux promoteurs pour d'éventuelles implantations. En ce qui concerne l'intérêt pour la Communauté, il se situe au niveau fiscal et éventuellement sur le monnayage des permis de construire. Il rajoute que les espaces autorisés à l'implantation sont identifiés sur 3 Communes de la Communauté : Mazeyrat d'Allier, Vissac Auteyrac et Siaugues Ste Marie.

Les Maires des 3 Communes pressenties sont écoutés quant à leurs réactions vis-à-vis de ces premières conclusions d'étude.

Mr Denis FOURY, Maire de Mazeyrat d'Allier signale que son Conseil a déjà abordé le sujet suite à la sollicitation d'un promoteur.

Mr Roger PORTAL, Maire de Vissac Auteyrac, précise qu'il a été sollicité par un commercial qu'il a refusé de rencontrer.

Mr Robert CHAUSSE, Maire de Siaugues Sainte Marie, rapporte qu'il a eu 3 contacts, que le zonage a déjà été identifié sur Siaugues et les contacts doivent reprendre en janvier 2009.

Mr Fabrice BRUNET souhaite que la Communauté fasse un point précis sur les retombées financières effectives pour les collectivités.

Mr Jean-Paul PASCAL se demande quel est l'intérêt pour la Communauté de la ZDE si les Communes d'implantation refusent l'implantation d'éoliennes.

Mr Roger PORTAL pense qu'il faut bien connaître la procédure pour que les Communes puissent décider.

Mme Maguy BOUCHE conclut sur ce dossier en précisant qu'il y aura 2 réunions publiques sur le sujet : une à Langeac et l'autre à Siaugues, qu'ensuite la ZDE devra être validée par la Communauté, puis par les Conseils Municipaux des Communes concernées avant la prise d'un arrêté préfectoral pour son adoption définitive.

8- CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

Le projet de délibération est présenté par Mme Mathilde PIGEON qui donne lecture des membres qui composeront la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

9- RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DU SECCOM

Le Président de la Communauté donne la parole au Président du SECCOM, Mr Jean-Paul PASCAL, qui présente le rapport d'activités 2007 du syndicat.

- Immobilier d'entreprises :
 - Extension de l'atelier relais VALDECO
 - Création d'une auberge de pays à Chanteuges
 - Cession de l'atelier RIGAUD
 - Cession d'EXAFILM
 - Cession ex-atelier boucherie NOEL
 - Lancement projet création d'une auberge à Connangles
 - Liquidation judiciaire SA Richard Process
 - Projet touristique à BONNEVAL

- Autres actions et projets :
 - « Place aux Jeunes 2007 »
 - Création site Internet
 - Projet de création d'une zone intercommunautaire
 - Aménagement d'un multiple rural à Chamborne

Après cette présentation, le débat s'ouvre sur les activités du SECCOM.

Mr Denis FOURY demande si l'extension de l'atelier relais de VALDECO a généré des emplois nouveaux et qui supporte le risque.

Mr Jean-Paul PASCAL répond que quelques emplois ont été créés et que l'extension a fait l'objet d'une garantie du fonds massifs.

Mr Franck NOEL-BARON s'interroge sur le portage du risque et demande au Président du SECCOM si c'est la Commune de Salzuit qui est caution des prêts ou l'ensemble des Communautés adhérentes au SECCOM en sachant que la Communauté de Paulhaguet n'est pas adhérente.

Le Président du SECCOM répond que c'est l'ensemble des Communautés adhérentes au SECCOM qui cautionne l'emprunt en cas de défaillance.

Mr Robert CHAUSSE demande que pour chaque opération un état de la dette soit fait afin de connaître ligne par ligne qui supporte le risque, les Communes ou la Communauté ?

Le Président de la Communauté souligne qu'il est légitime que notre Communauté connaisse précisément les montants pour lesquels elle est caution afin d'en mesurer l'impact sur notre PPI. Car si notre Communauté encaisse 60% des recettes de TP, elle supporte aussi 60% du risque.

Mr Jean-Paul PASCAL fait remarquer qu'il semblerait que la Communauté découvre le risque aujourd'hui et que les élus qui siègent au SECCOM sont quand même responsables et conscients des décisions qu'ils prennent.

Mr Robert CHAUSSE pose la question de la pertinence d'une zone intercantonale à Paulhaguet, en plus de la ZAE de Chambaret.

Mr Jean-Paul PASCAL souligne que le SECCOM se pose aussi la question.

Le Président de la Communauté pense qu'il faut faire de la réserve foncière le long de la RN 102 afin d'anticiper sur la demande d'implantations d'activités surtout quand on connaît les délais de maîtrise foncière.

Mr Jean-Marc CHASSEFEYRE rajoute que la zone le long de la RN 102 a un caractère industriel alors que la ZAE de Chambaret un caractère artisanal. Les 2 sites sont complémentaires.

Mr Denis FOURY conclut en signalant que la Commune de Mazeyrat d'Allier va modifier son PLU au printemps 2009 et qu'elle interrogera la Communauté sur l'opportunité de classer des terrains en zone industrielle et/ou artisanale sur la Commune.

10- SIGNATURE D'UN BAIL A FERME AVEC LA SCEA DE CROUZAT POUR LA LOCATION DES PARCELLES SECTION AP N° 101 CHIROUZE ET 116 BOUVAGNAT.

Le Président se retire de l'assemblée pour ce point et demande à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, 1^{ère} Vice-Présidente, de le présenter et de faire voter le Conseil Communautaire.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD expose le contenu de la délibération qui prévoit que la Communauté loue à la SCEA de Crouzat les parcelles 101 et 116 en remplacement des parcelles 97 et 99 achetés par la Communauté à Mme Eliette ACHARD pour aménager la ZAE de Chambaret.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents (33 membres sur ce point).

11- INDEMNITES D'EVICION POUR LE GAEC DES CHARMES FERMIER DE LA PARCELLE SECTION AP N°108 BOUVAGNAT

Le Président demande à Mr Jean-Marc CHASSEFEYRE de présenter la délibération. Mr CHASSEFEYRE donne lecture à l'assemblée du projet de délibération qui propose d'indemniser le GAEC des Charmes pour éviction de la parcelle n°108 à hauteur de 2 017,15 €.

Le Président de la Communauté explique que la somme a été calculée en fonction du protocole départemental et que le GAEC accepte son montant.

Mr Jean-Michel DURAND souligne que le protocole départemental, auquel il a contribué dans sa rédaction en qualité de représentant agricole, est destiné à protéger les intérêts des fermiers qui ont souvent été lésés dans ce type d'affaire.

Le Président de la Communauté souligne que dans notre cas le propriétaire a touché 1 € du m² et le fermier va toucher 0,80 € du m².

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

12- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE MELODICA POUR L'ANNE 2008/2009.

Le Président laisse le soin à Mr Gilles RUAT de présenter le dossier. Mr RUAT rappelle l'historique du dossier et souligne que l'aide de la Communauté allège de 28% la participation des familles à l'école de musique et de danse. La somme totale représente une aide Communautaire de 19 859,19 €. En contrepartie de cette aide et celle liée à l'éveil musical dans les écoles primaires, Mr RUAT précise que la Communauté, en accord avec l'Association Départementale de Musique et de Danse, va demander plus de lisibilité dans les tarifs pratiqués par l'Association et que l'intervenante scolaire soit titulaire d'un DUMI.

Le Président fait remarquer que la convention est adoptée par la Communauté après la fixation des tarifs de rentrée par l'école de Musique. Pour l'année prochaine, il souhaite que le débat s'engage entre la Communauté et l'Association avant la détermination des tarifs.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

13- CONSULTATION ET ENGAGEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LA CARTOGRAPHIE DES CIRCUITS VTT

La délibération est présentée par Mr Denis FOURY qui rappelle le projet, ses coûts et les subventions obtenues.

Mr Gilles RUAT souhaite avoir des précisions sur le contenu des plans. Mr Pierre-Olivier MALARTRE présente un modèle de plan et souligne qu'ils seront disponibles dès le mois de mars/avril 2009.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

14- CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN INTERCOMMUNAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Président demande à Mr Alain CUSSAC de présenter le dossier. Il rappelle le fonctionnement du service qui à l'origine a été demandé pour les petites Communes dépourvues de service technique. 2 agents sont actuellement en poste et le contrat de l'un d'eux doit s'achever cette fin d'année après avoir eu recours à toutes les possibilités de contrat aidé.

Les élus de la Commune de Saint Bérain s'étonnent d'apprendre que le service fonctionne avec 2 agents et que leur Commune est celle qui a le plus utilisé le service. Ils trouvent dommage d'être mis devant le fait accompli et indiquent que la Commune va réduire la durée d'utilisation du service d'environ 400 heures.

Le Président confirme effectivement que Mr le Maire de Saint Bérain l'a contacté pour lui dire qu'il utilisera moins le service que par le passé. Dans ces conditions, le Président souligne que, soit les autres Communes peuvent compenser, soit le prix horaire sera revu à la hausse pour équilibrer le service. Le coût horaire actuel est d'environ 15 € par agent (matériel compris).

Mr Alain CUSSAC précise que la Commune de Pinols demande à pouvoir utiliser le service et dans le même temps le Maire de la Commune de Saint Julien des Chazes propose également que sa Commune adhère au service.

Mr Franck MASSEBOEUF demande quel est le coût annuel lié à la création du poste.

Mr Eric AUBERT précise qu'il représente un coût global annuel d'environ 20 K€.

La délibération est adoptée par 24 voix POUR, 2 CONTRE : Mr Gérard MATHON et Mme Marie-Louise JAMMES et 7 ABSTENTIONS : Mrs Robert PORTAL, Robert CHAUSSE, Franck MASSEBOEUF, Gilles RUAT, Fabrice BRUNET, Jean-Marc CHASSEFEYRE et Mme Catherine JAMMES.

15- MISE A DISPOSITION DU SERVICE D'AGENT D'ENTRETIEN INTERCOMMUNAL A LA COMMUNE DE PINOLS

Le Président présente la délibération et propose de rajouter la Commune de Saint Julien des Chazes, à la demande du Maire, comme bénéficiaire de service.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

16- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT AU REEL DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LANGEADOIS

La délibération présentée par le Président est adoptée à l'unanimité des présents.

17- QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose aux membres de l'assemblée de l'autoriser à présenter au titre des questions diverses les deux points suivants :

- Soutien aux RASED
- Désignation d'un représentant Communautaire au CA du collège public du Haut Allier

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces 2 points soient débattus.

1- Soutien aux RASED

Mme Christiane LONJON présente le projet de motion et donne lecture de son contenu.

Mr Gérard MATHON demande si le soutien scolaire mis en place depuis la rentrée scolaire 2008/2009 existe toujours ?

Soumis à la délibération, la motion est adoptée par 33 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (Mr Gérard MATHON).

2- Désignation d'un représentant Communautaire au CA du collège public du Haut Allier

Le projet de délibération est présenté par Mr Denis FOURY qui propose la désignation de Mr Franck NOEL-BARON comme représentant de la Communauté au CA du collège public du Haut Allier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.


Fait à Langeac,
Le 8 janvier 2009

Le secrétaire de séance,



Fabrice BRUNET

Le Président,



Franck NOEL-BARON

The stamp is circular and contains the text: "Communauté des Communes du Langeadois" around the top edge and "Département de la Haute-Loire" in the center.

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.